



Le discours cash de Philippe Béval : Externalisation – bénévolat – intérim – précarisation

Le comité technique (CT) du 12 juillet avait quelque chose de glaçant en matière de gestion du personnel – oups – de ressources humaines puisqu'il faut intégrer le **discours libéral** qui n'a pour vocation que d'accompagner le **désengagement de l'État** et de **fragiliser le monde du travail**, le Président de l'établissement nous citant même (involontairement ?) Margaret Thatcher en nous disant texto : « **je ne vois pas d'autres alternatives** » 1.

Ce CT devait initialement prévoir un point sur la **gestion directe** prévue initialement au 1er janvier 2019. La très forte mobilisation lors de la journée de grève du 19 juin a fait sauter ce point de l'ordre du jour et permis d'ouvrir des discussions au niveau ministériel. Le SNMH-CGT s'inscrit d'autant plus dans cette dynamique que l'on en voit les **effets pervers** là où elle a été mise en place. Dernier exemple en date : **la BnF**, qui expérimente la gestion directe depuis 2003, **ne serait pas en mesure de verser les salaires de ses personnels jusqu'à la fin de l'année !** Voir lien : <http://cgtbnf.fr/?p=16297>

Poursuite de l'EXTERNALISATION de la surveillance de l'Hôtel de Sully

M. Béval a décidé de confier une nouvelle mission à la société Onet. Non seulement, il s'agit d'un non-sens économique se chiffrant à près de 100 000 euros par an, mais le procédé est des plus contestables. Profitant de la mobilité interne d'un collègue, parti renforcer le service jardins de Champs-sur-Marne, en grave sous effectif, au lieu de recruter un nouvel agent voire de recourir à des vacataires, le CMN a étendu le marché d'externalisation. La Direction vante le fait qu'Onet recourra à des anciens vacataires ayant travaillé pour le CMN à Sully... **Quelle avancée sociale et quel mode de gestion des personnels !** La CGT et la CFDT ont voté unanimement contre ce projet.

Expérimentation du BÉNÉVOLAT au château de Jossigny

Si l'on peut se féliciter du remeublement et de la réouverture du château de Jossigny – quoique très insuffisante – ainsi que d'un partenariat avec le Conseil Général de Seine et Marne dans le cadre d'un festival, ce **point est mis pour avis du CT à moins d'une semaine de la date d'ouverture !** Le fait de faire appel à des bénévoles pour l'accueil des visiteurs a été l'objet d'un débat sur ces missions normalement attribuées aux agents titulaires et contractuels du CMN. A cette occasion, le président du CMN **Philippe Béval, s'est déclaré favorable au recours aux bénévoles** et ce dans un cadre qui pourrait être plus large qu'un festival... citant le **modèle du National Trust Britannique**. Celui-ci fonctionne grâce à 67 000 **bénévoles assurant les missions d'accueil du public, d'entretien des jardins et comprend des architectes, ouvriers, restaurateurs, juristes et comptables !**

Nos métiers, nos missions ont-ils vocation à disparaître pour être exercés par des bénévoles ? Au passage, cela montre à quel point l'établissement fait peu de cas des agents qui exercent ces métiers et de la technicité de leurs missions, les pensant interchangeable ici par des bénévoles, là par des intérimaires, ailleurs par des entreprises privées... **La CFDT a voté pour et la CGT a voté contre !**

Un protocole d'accord sur l'INTERIM indigne et explosif !

Cet accord-cadre est édifiant : les enveloppes de vacances venaient-elles à manquer ? Le plafond d'emploi venait-il empêcher le CMN de recruter à discrétion tout ou partie des métiers ? Qu'à cela ne tienne, la Direction a décidé d'avoir **recours à deux sociétés d'intérim** sur l'ensemble du territoire **sur des postes allant de la catégorie 1 à 6 !** Et les métiers concernés sont légions : **jardinier, surveillant, agent d'entretien, agent de caisse, secrétaire assistance et gestion financière, comptable, ressources humaines, informatique, commerce, chargé de production culturelle, chargé d'opération de travaux, chargé de communication, cadres et non cadres...** Le but affiché : pourvoir les postes qui tarderaient à l'être par des titulaires ou des contractuels, réduire le travail de recrutement des équipes RH, et

1 There is no alternative (TINA), traduit en français par « il n'y a pas d'alternative » ... au libéralisme économique. Slogan politique attribué à Margaret Thatcher.

surtout **réduire la masse salariale en externalisant les missions jusque-là effectuées par des agents précaires de l'établissement et ainsi se débarrasser d'une charge embarrassante, difficile à gérer et potentiellement rebelle.**

Le CMN externalise ainsi massivement sa précarité structurelle en s'en lavant les mains et en refillant le bébé à des boîtes spécialisées dans l'exploitation des précaires... Allant jusqu'au bout du cynisme managérial et de la déresponsabilisation de ses dirigeants quant à leur responsabilité vis-à-vis de l'armée de précaires du CMN.

Ce point n'a fait l'objet que d'une information à ce CT, c'est pourquoi, nous demandons qu'il ne soit pas mis en œuvre tant qu'il n'aura pas été voté et approuvé par le CT.

La CGT ne compte pas en rester là et mettra tout en œuvre pour s'opposer à cette attaque en règle contre les agents de l'établissement précaires ou non.

Une plus grande PRÉCARITÉ pour les animateurs et animatrices du patrimoine

Une inquiétude nous était remontée quant à une baisse de 10 % de la rémunération des animateurs du patrimoine. Le SNMH-CGT est intervenu pendant ce comité pour demander ce qu'il en était et pour dénoncer une fois de plus le **traitement indigne** de ces personnels. En effet, ces derniers sont **payés à la tâche** – comme en leur temps les conférenciers et conférencières – nous avons alors, dans les années 2000, construit la mobilisation et obtenu la création des métiers de chargés d'action éducative et culturelle.

La DRH nous parle d'un malentendu, il s'agirait d'une baisse de cotisations patronales sans impact pour les salaires des animateurs et animatrices. Pour autant, **ce comité devrait ouvrir une réflexion sur les conditions d'exercice du métier d'animateurs et animatrices du patrimoine**, la CFDT ayant demandé qu'un groupe de travail se réunisse à la rentrée. Pendant que d'autres judiciarise le sujet.

Depuis des années **le SNMH-CGT lutte pour la reconnaissance de ces métiers et pour l'intégration de ces personnels**. Or le CMN refuse même de considérer ces agents comme faisant partie de l'établissement. Pour lui, ce sont des prestataires extérieurs et **le CMN pousse d'ailleurs de plus en plus ces agents à se déclarer en autoentrepreneur pour pouvoir les sortir de sa masse salariale**. Allant même jusqu'à externaliser un service entier (à Carnac) à une société prestataire. **L'UBERisation des métiers** de médiation et l'extrême précarisation **se développe au CMN**.

Pour la CGT la solution viendra du rapport de force que les animateurs, précaires et agents mettront en place face au CMN. C'est pourquoi nous encourageons les animateurs du patrimoine à nous contacter pour organiser un collectif afin d'obtenir :

- Une **augmentation de la tarification horaire** des animateurs du patrimoine.
- La **reconnaissance de leur métier**, une véritable intégration dans les missions du CMN.
- Un **plan de déprécarisation massif** et la création de CDI à hauteur des besoins de l'établissement.
- Par ailleurs, nous redemandons que les fiches ASSEDIC soient systématiquement envoyés aux animateurs comme aux vacataires. Il est scandaleux que l'établissement traite ainsi ses personnels les plus fragiles.

A ce sujet, le CMN qui se targue de vouloir récupérer les actes de gestion des titulaires devrait d'abord commencer par balayer devant sa porte et trouver les moyens pour s'occuper correctement de ses centaines d'agents précaires – vacataires et animateurs – **puisqu'il reconnaît n'avoir pas les moyens techniques pour envoyer les fiches ASSEDIC à la masse d'agents précaires** qui travaillent pourtant (et pour pas cher) pour le CMN.

Le CMN n'est pas en mesure de garantir un minimum de dignité à ses agents les plus fragiles.

Le SNMH-CGT s'oppose fermement à cette avalanche de DÉVOIEMENTS DES MISSIONS et EMPLOIS PUBLICS sans parler du mépris des instances des représentants du personnel.

Pour le SNMH-CGT, il faut :

- **Une Fonction publique au service des populations et des territoires.**
- **Des emplois à hauteur des besoins.**
- **Lutter inlassablement contre la précarité.**
- **Une augmentation générale des salaires avec un SMIC à 1800€ brut.**
- **La reconnaissance des missions et des qualifications.**

Paris, le 18 juillet 2018